# **Comment signer la charte?**

La charte informatique doit être signée électroniquement, c'est-à-dire, depuis un site internet.

- 1. Rendez-vous sur <u>ce site</u> (hors HES-SO Master et HEM) et connectezvous avec votre compte HE-Arc (Microsoft)
- 2. Dans le menu cliquer sur Approbations
- 3. Cliquer sur la tuile signer la charte informatique

SIGNER LA CHARTE
INFORMATIQUE, LES DIRECTIVES
EN MATIÈRE DE PLAGIAT AINSI
QUE LA RÉGLEMENTATION SUR
LA GESTION DES CONFLITS ET
HARCÈLEMENTS

Vous devez vous engager à respecter les règles pour l'utilisation de l'infrastructure informatique de l'école, les directives en matière de plagiat ainsi que la réglementation sur la gestion des conflits et harcèlements.

4. Prendre connaissance de la charte, des directives en matière de plagiat et du règlement sur les conflits et harcèlement en suivant les liens.

# **Charte informatique**

Veuillez prendre connaissance de la Directive concernant les ressources informatiques de la HE-Arc (Charte informatique) actuellement en vigueur (RSArc 800.1) en cliquant sur le lien ci-dessous, puis activez la case à cocher pour indiquer que vous vous engagez à la respecter, y compris les modifications et révisions ultérieures. Vous pouvez poser d'éventuelles questions au responsable du service informatique.

□ J'atteste avoir pris connaissance de la charte informatique et je m'engage à la respecter en tout temps.

Vous trouvez des explications complémentaires au contenu de la charte dans le Guide pratique pour l'utilisation des ressources informatiques

Veuillez prendre connaissance de la directive en matière plagiat actuellement en vigueur (RSArc 800.2) en cliquant sur le lien ci-dessous, puis activez la case à cocher pour indiquer que vous vous engagez à respecter cette réglementation, y compris les modifications et révisions ultérieures

### Lire les directives générales en matière de plagiat !

🗆 J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation applicable en matière de plagiat et des sanctions qui en découlent. Je m'engage à respecter ces règles en tout

## Gestion des conflits et harcèlement

Veuillez prendre connaissance du règlement relatif à la gestion des conflits et au harcèlement (RSArc 800) actuellement en vigueur en cliquant sur le lien ci-dessous, puis activez la case à cocher pour votre confirmation

U'atteste avoir pris connaissance du fait que la HE-Arc dispose d'une réglementation applicable à la gestion des conflits et au harcèlement.

Maintenant veuillez cliquer sur le bouton 'Valider' ci-dessous pour enregistrer vos engagements et assurer ainsi que votre compte informatique restera actif. Vous recevrez un mail

La Haute Ecole Arc peut prendre des mesures administratives ou disciplinaires en cas de violation de cet engagement (demeure réservé l'engagement de poursuites pénales et/ou



5. Une fois avoir pris connaissance des divers règlements, cocher les cases et cliquer sur le bouton valider.

Vous avez désormais signé la charte; cette signature est valable jusqu'à la fin de votre formation (exmatriculation) ou jusqu'au changement de votre statut (par exemple passage d'étudiant(e) à membre du personnel). Vous recevrez un mail vous indiquant que votre signature a bien été enregistrée.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=239